

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 09/2023-2024, concernant la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024 pour la location de locaux destinés à l'administration communale

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis Municipal N° 09/2023-2024 relatif au sujet ci-dessus.

Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies. Au vu des disponibilités restreintes de celle-ci, nos échanges se sont faits par courriels.

Nous avons posé quelques questions relatives au préavis ci-dessus et la Municipalité nous a fourni des réponses claires et en toute transparence.

D'un point de vue financier, nous ne voyons aucun problème à accorder ces crédits complémentaires pour les raisons suivantes :

- Solution pratique et temporaire jusqu'en juin 2026, date coïncidant avec la fin prévue des travaux de la Maison du Tilleul.
- Les dépenses prévues sont faites de manière à offrir des conditions de travail similaires à celles actuelles au bureau communal.
- Le loyer est très raisonnable comparé aux alternatives énumérées dans le préavis
- Les dépenses futures 2025-2026 seront mises aux budgets correspondants

Bien que le projet de rénovation de la Maison des Tilleuls soit encore sujet à l'approbation du Conseil Communal, il paraît en effet judicieux de sécuriser cette opportunité de bail pendant qu'il est encore disponible.

Au vu de ce qui précède et étant donné les montants modestes en jeu, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'accepter le Préavis No. 09/2023- 2024 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,



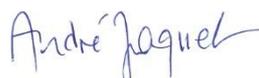
Mark Tritten



Marcel Biedermann



Marcel Miesen



André Jaquet



Michel Peiris

Vich, le 29 février 2024